

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE LA PATRIE**

Extrait du procès-verbal de la session du conseil municipal tenue le 2 juillet 2008, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, à La Patrie.

Sont présents :

Monsieur Jacques Blais, maire
Monsieur Guy Maheu, conseiller # 1
Monsieur Robert Delage, conseiller # 2
Monsieur Alain Dubreuil, conseiller # 3
Madame Marie-Anne Spooner, conseillère # 4
Monsieur David Masse, conseiller # 5
Monsieur Michel Morin, conseiller # 6

COPIE DE RÉOLUTION NUMÉRO 2008-07-96

Résolution maintien du service postal public et universel

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

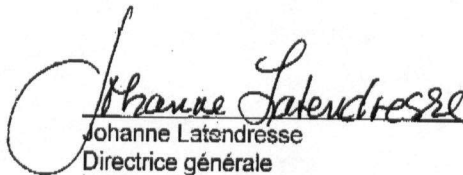
ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population ;

Par ces motifs et sur la proposition de Monsieur Alain Dubreuil, appuyée par Monsieur Guy Maheu, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de La Patrie fasse parvenir une lettre ou un mémoire à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Résolution adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME au Livre des *Délibérations*,
Ce neuvième jour du mois de juillet 2008.

DONNÉ, à la Municipalité de La Patrie, ce neuvième jour du mois de juillet deux mille huit.


Johanne Latendresse
Directrice générale
Secrétaire-trésorière